

## REUNION DU LUNDI 20 MARS 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Danièle BROUIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Xavier DUCHET. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON). Florence CHAMON (pouvoir M.BARBE). Olivier SAVARY (pouvoir D.GAUTHIER).

Secrétaire de séance : T.CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

### BATIMENTS

**Réunion du 20 février** – Le compte-rendu de la commission est remis à chacun et commenté par G.ARNOUITS.

### VOIRIE

**Réunion du 24 février** – Le compte-rendu de la commission est remis à chacun.

**Pont de la rue de Picardie** - La Préfecture nous a adressé l'accusé réception de la demande de subvention au titre de la DETR. Toutefois, il est précisé que cet accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention.

L'entreprise CESHIN devrait commencer fin mars, début avril la démolition des ouvrages.

Le syndicat du bassin du Serein nous a adressé un courrier dans lequel il s'engage à demander à son bureau la réalisation d'une étude qui comporterait différentes analyses du bassin versant.

**Grande rue** – le Département devrait refaire la couche de roulement de la Grande rue, du Grand Cotât à la rue de Méré, au cours de l'année.

X.RATTE demande si les tampons de la Grande rue seront refaits. Leur réfection n'est pas prévue.

D.BROUIN signale que les tampons de la rue du Moulin sont bruyants.

### C.C.C.V.T.

#### P.L.U.i.

Il est rappelé aux membres présents que la loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU (ou de documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale) : il s'agit d'un transfert de plein droit dès le 27 mars 2017.

Les conseillers municipaux pourront refuser par délibération :

Si 25% des communes, représentant 20% de la population totale des communes concernées s'y opposent.

Dès lors que leurs conseils municipaux délibéreront dans les trois mois précédant l'échéance légale (du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017).

Il est demandé aux élus s'ils souhaitent conserver la compétence urbanisme. Chacun s'exprime et il est passé au vote.

14 élus sont pour conserver la compétence urbanisme et 1 abstention (P.SODOYER).

### C.L.E.C.T.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être créée au sein des communautés de communes qui appliquent le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique.

Son rôle est uniquement de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Elle procédera ainsi en 2017 à l'établissement des montants d'attribution de compensation aux communes membres.

La commission dresse un rapport d'évaluation à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou inversement).

Une commission a donc été créée au sein de la CCCVT.

Les communes de 0 à 999 habitants bénéficient d'un siège.

Il y a donc lieu de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour notre commune.

Gérard ARNOUITS (délégué titulaire) et Luc NOLET (délégué suppléant) sont nommés.

Notre commune a perçu 356 593€ de fiscalité et percevra 244 415€ en 2017. La communauté de communes percevra la CFE, une partie de la taxe d'habitation et toutes les taxes annexes liées à la CFE. La communauté de communes compensera à hauteur de 120 929€. Toutefois, cette dotation qui devrait nous être reversée à partir du mois d'avril, n'augmentera plus. Elle sera identique tous les ans, peu importe si de nouvelles entreprises s'implantent ou non sur notre commune.

### C.I.I.D.

La Communauté de Communes de par le passage en fiscalité économique unique doit mettre en place une commission intercommunale des impôts directs à l'instar de celles en place dans les communes.

Cette commission sera en charge de l'évaluation foncière des locaux commerciaux uniquement en lien avec la CFE (les autres taxes restent de la compétence de la commission communale des impôts).

La commission doit être composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants issus des conseils municipaux et 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant extérieurs au territoire des communes de la CCCVT.

Le président de cette commission sera le président de la Communauté de Communes.

Afin de désigner les contribuables qui siègeront au sein de cette commission, il nous est demandé de proposer 2 personnes (1 titulaire et 1 suppléant) ainsi qu'une personne extérieure aux communes de la communauté de communes, à savoir que les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de plus de 25 ans, être inscrit au moins sur un rôle d'impôt de la commune et avoir une bonne connaissance de la commune.

Gérard ARNOUITS (délégué titulaire). Luc NOLET (délégué suppléant) sont proposés.

Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion de la 3CVT du 9 février 2017.

## GROUPE SCOLAIRE

Nous avons contracté une ligne de trésorerie de 300 000€ en 2016 afin d'assurer le financement des travaux du groupe scolaire dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA. A ce jour, nous avons utilisé la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000€.

Toutefois, le solde des subventions de la 1<sup>ère</sup> tranche qui a été demandé en octobre ne devrait nous être versé qu'en avril et le solde de l'opération, probablement en 2018. Il nous faut donc prolonger ce financement.

Les élus émettent un avis favorable à la prolongation de la ligne de trésorerie.

## ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### *Dimanche 23 avril*

8h à 12h – M.BARBE. F.TURCIN. D.LOROT.

12h à 16h – P.SODOYER. D.BROUIN. F.CHAMON.

16h à 19h – L.NOLET. D.GAUTHIER.

T.CORBERON.

### *Dimanche 7 mai*

8h à 12h – G.ARNOUITS. B.DI BLAS. X.DUCHET.

12h à 16h – O.SAVARY. D.GAUTHIER. L.HOUEL.

16h à 19h – L.NOLET. T.CORBERON. X.RATTE.

## QUESTIONS DIVERSES

**T.I.G.** - Le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre nous relance pour l'accueil de personnes condamnées à des peines de Travail d'Intérêt Général.

Il est passé au vote : 12 pour conserver l'habilitation et 3 abstentions SODOYER. NOLET. RATTE.

**SDEY** – Le syndicat demande aux communes si elles souhaiteraient l'installation d'une borne électrique pour les véhicules. Le coût à la charge de la collectivité serait de 2 400€ avec une maintenance de 400€ par an. Les élus ne souhaitent pas, dans l'immédiat, équiper la commune.

**Ecole maternelle** – sur le site de vente, il y a eu 623 visites.

### **Questions des élus**

D.BROUIN demande quand le chemin de la plage sera terminé.

M.BARBE - les matériaux seront broyés quand la météo le permettra.

D.LOROT – il lui a été demandé pourquoi les ouvriers de l'entreprise DURUP stationnent dans la rue de Chatillon.

Il est rappelé que comme dans les autres rues, le stationnement n'est pas interdit.

X.DUCHET demande quels travaux ont été faits au niveau de la petite halle de l'espace Lafarge.

G.ARNOUITS – une cuve avait été enlevée. Le remblaiement n'était pas correct et un affaissement important s'était produit.

D.BROUIN – se pose des questions quant à l'éventuelle réfection de la façade du Proxi marché.

En effet, la commission des bâtiments a listé les travaux à réaliser et n'a pas retenu en priorité la réfection de la façade du Proxi.

D.BROUIN estime que ces travaux seraient à réaliser avant la réfection des grilles du caveau et de la mairie.

G.ARNOUITS informe les élus que la gérante souhaitait prendre le tabac mais que ça n'a pas été possible. En effet, il aurait fallu qu'une demande de transfert soit faite avant que l'ancien bureau de tabac ne ferme.

Questions d'administrés présents à la réunion.

- M.PINTO demande où sera l'accès de la rue de Picardie pendant les travaux compte tenu du fait que les sinistrés ont également commencé leurs travaux.

L'accès sera probablement difficile pendant plusieurs semaines mais sera possible d'un côté ou de l'autre du pont ; chacun pourra accéder à son domicile.

- M.LAENGER s'inquiète quant à l'état d'une propriété qui jouxte sa maison et dont les tuiles tombent dans sa cour.

Séance levée à 19h 45mn.